



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DE RTL GROUP
DU 15 AVRIL 2009

PROJET DE RESOLUTIONS

1. Rapports du Conseil d'administration et des réviseurs d'entreprises

(Ne requiert pas de résolution)

2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2008

2.1 Approbation des comptes sociaux 2008

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

2.2 Approbation des comptes consolidés 2008

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport des réviseurs d'entreprises aux comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

3. Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice 2008 de 113.064.016,-EUR (cent treize millions soixante-quatre mille et seize euros) et d'un bénéfice reporté au 31 décembre 2008 de 953.606.323,-EUR (neuf cent cinquante-trois millions six cent six mille trois cent vingt-trois euros), l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts, décide de distribuer un dividende d'un montant total de 541.756.439,-EUR (cinq cent quarante et un millions sept cent cinquante-six mille quatre cent trente-neuf euros) à prélever sur le bénéfice de l'exercice ainsi que sur le bénéfice reporté.

L'affectation du résultat de l'exercice se présente dès lors comme suit :

Bénéfice reporté au 31.12.2008	EUR	953.606.323,-
Bénéfice de l'exercice 2008	EUR	113.064.016,-
Dividende	EUR -	541.756.439,-
Actions propres – dividende non attribué (1)	EUR	606.505,-
Total bénéfice reporté (après affectation du résultat)	EUR	525.520.450,-
<i>(1) sur base d'un nombre inchangé d'actions propres détenues le jour de la distribution, soit 173.300 titres</i>		

Le dividende brut attribué au titre de l'exercice 2008 aux titulaires d'actions se trouve ainsi fixé à 3,50 EUR par action, le dividende net s'élevant en principe, en l'état actuel de la législation fiscale, à 2,975 EUR par action.

Le dividende sera mis en paiement le 24 avril 2009 contre remise du coupon numéro 15 auprès des établissements bancaires suivants :

- au Grand-Duché de Luxembourg :
DEXIA- B.I.L.

- en Belgique :
Dexia Banque

4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises

4.1 Décharge à donner aux administrateurs

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière aux administrateurs de leur gestion au cours de l'année 2008.

4.2 Décharge à donner au réviseur d'entreprises

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises de sa mission au cours de l'année 2008.

5. Nominations statutaires

5.1 Renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée générale des mandats des administrateurs non exécutifs en place et décide, par votes séparés de renouveler pour une période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2009, le mandat de Messieurs Günther Grüger, Siegfried Luther, Hartmut Ostrowski, Thomas Rabe, Onno Ruding, Jacques Santer et Martin Taylor.

5.2 Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises aux comptes statutaires et du mandat joint de réviseurs d'entreprises aux comptes consolidés

Le mandat du réviseur d'entreprises et des réviseurs d'entreprises aux comptes consolidés venant à échéance au terme de la présente assemblée, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de :

- renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2009, le mandat de réviseur d'entreprises de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, et de
- renouveler pour une période de un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2009, le mandat conjoint de réviseur d'entreprises aux comptes consolidés de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. préqualifiée, et de la société KPMG Audit S.à r.l., établie et ayant son siège social à L- 2520 Luxembourg, 9 allée Scheffer.
